



LA COMMUNAUTÉ
PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE
www.agglo-paysdaubagne.com

AUBAGNE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE / VILLE D'AUBAGNE

NOUVEAU CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020



PRÉAMBULE	P 3
I. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	P 6
1.1 La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
1.2 La Ville d'Aubagne	
1.3 Le territoire du contrat de ville : La résidence du Charrel	
II. CADRE DU CONTRAT DE VILLE CAPAE/VILLE D'AUBAGNE.	P 21
2.1 Bilan CUCS 2014	
2.2 Diagnostic préalable à la mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2020	
2.3 Synthèse du diagnostic Contrat de Ville CAPAE/Ville d'Aubagne	
III. ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE.....	P 40
3.1 Pilier Développement de l'Activité économique et de l'Emploi	
3.2 Pilier Cohésion Sociale	
3.3 Pilier Habitat et Cadre de Vie	
IV INGÉNIÉRIE ET PARTICIPATION DES HABITANTS.....	P 54
SIGNATAIRES	p 55
ANNEXES.....	p 56

La loi du 21 Février 2014 dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a confirmé la politique de la ville en tant que « politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, conduite par l'Etat et les collectivités territoriales avec la participation de leurs habitants ». Elle a comme but d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Comme le détermine la loi, elle vise à :

1. lutter contre les inégalités,
2. garantir l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services,
3. agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi,
4. agir pour l'amélioration de l'habitat,
5. développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, favoriser l'accès aux soins,
6. garantir la tranquillité des habitants,
7. favoriser l'intégration des quartiers dans leur unité urbaine (transports, mixités, offre commerciale...),
8. promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique,
9. reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers,
10. concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations.

Elle s'appuiera sur les conseils citoyens qui favoriseront les initiatives et l'expertise d'usage des habitants des quartiers.

Elle sera mise en œuvre sous la forme d'un contrat de ville, qui mobilisera en premier lieu les moyens « de droit commun » pour répondre aux besoins identifiés, puis en second lieu les moyens propres à la politique de la ville – lorsque la nature des difficultés le nécessitera.

Elle fait partie intégrante du volet territorial des nouveaux contrats de plan Etat-Région, les engagements pris à ce titre étant appelés à être négociés entre l'Etat, les intercommunalités, les communes, les régions et les départements dans les mois à venir.

Pour l'Etat :

La politique de la ville s'appuie sur trois piliers qui sont la cohésion sociale, le cadre de vie – renouvellement urbain, et le développement économique et social. Ainsi que sur trois axes transversaux qui sont la jeunesse, la lutte et la prévention des discriminations, l'égalité entre hommes et femmes. Ces trois axes transversaux devront se décliner dans chacun des trois piliers.

L'Etat souhaite s'attacher à promouvoir dans le cadre de cette programmation et ensuite dans l'écriture du futur contrat de ville, la défense des valeurs républicaines qui constituent le pacte social de ce pays.

Pour le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :

ENGAGEMENT REGIONAL POUR LA COHESION URBAINE ET L'EGALITE DES TERRITOIRES

Le 12 décembre 2014 le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a approuvé une délibération relative à l' « Engagement régional pour la Cohésion urbaine et l'égalité des territoires ». Conformément à la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, cette délibération précise les orientations et priorités de l'intervention régionale autour des 3 piliers- Cohésion sociale, Renouvellement Urbain-Cadre de Vie et Emploi-Développement Economique- qui structurent la nouvelle génération de Contrats de ville 2015-2020.

Au-delà des quartiers relevant de la géographie prioritaire définie par l'Etat, l'Institution régionale entend assurer la poursuite des politiques régionales d'égalité territoriale au bénéfice des quartiers qui sont sortis de la géographie prioritaire et des territoires péri-urbains et ruraux qui rencontrent des problématiques particulières en matière de cohésion sociale.

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

- Les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :
- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

- Les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :
 - construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
 - opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées. Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

I ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1 La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile

Les grands enjeux du projet de territoire sont issus du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Il s'agit de trouver un mode de développement permettant de préserver les fondements de l'attractivité du territoire tout en favorisant un urbanisme alliant développement économique, économie d'espace, efficacité des transports, cohésion sociale et excellence environnementale.

Cinq grands objectifs :

- Créer les conditions du développement de l'emploi et de l'innovation pour créer 5000 emplois à l'horizon 2020.
- Optimiser les moyens de déplacement, pour contribuer à l'accessibilité du territoire, développer le transport en commun.
- Accueillir les nouvelles populations et développer une offre diversifiée de logements en prenant en compte l'évolution des modes de vie. Relancer les parcours résidentiels, lutter contre l'exclusion, promouvoir le vivre ensemble.
- Rayonner, promouvoir le développement touristique.
- Promouvoir un cadre de vie de qualité environnementale en économisant les ressources en soutenant les énergies renouvelables et en réduisant l'impact des activités sur l'environnement.

Le Programme Local de L'Habitat approuvé en février 2014 s'inscrit en compatibilité avec le SCOT et s'adjoint une dimension forte en ouvrant la problématique de l'habitat aux objectifs de promotion des transports collectifs, de développement de l'emploi.

1.2 La Ville d'Aubagne

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, prévoit dans son article 5 la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Cette réforme a permis à la ville d'Aubagne de demeurer en géographie prioritaire. Cependant, seule la résidence du Charrel pourra bénéficier de la mobilisation financière de la politique de la ville.

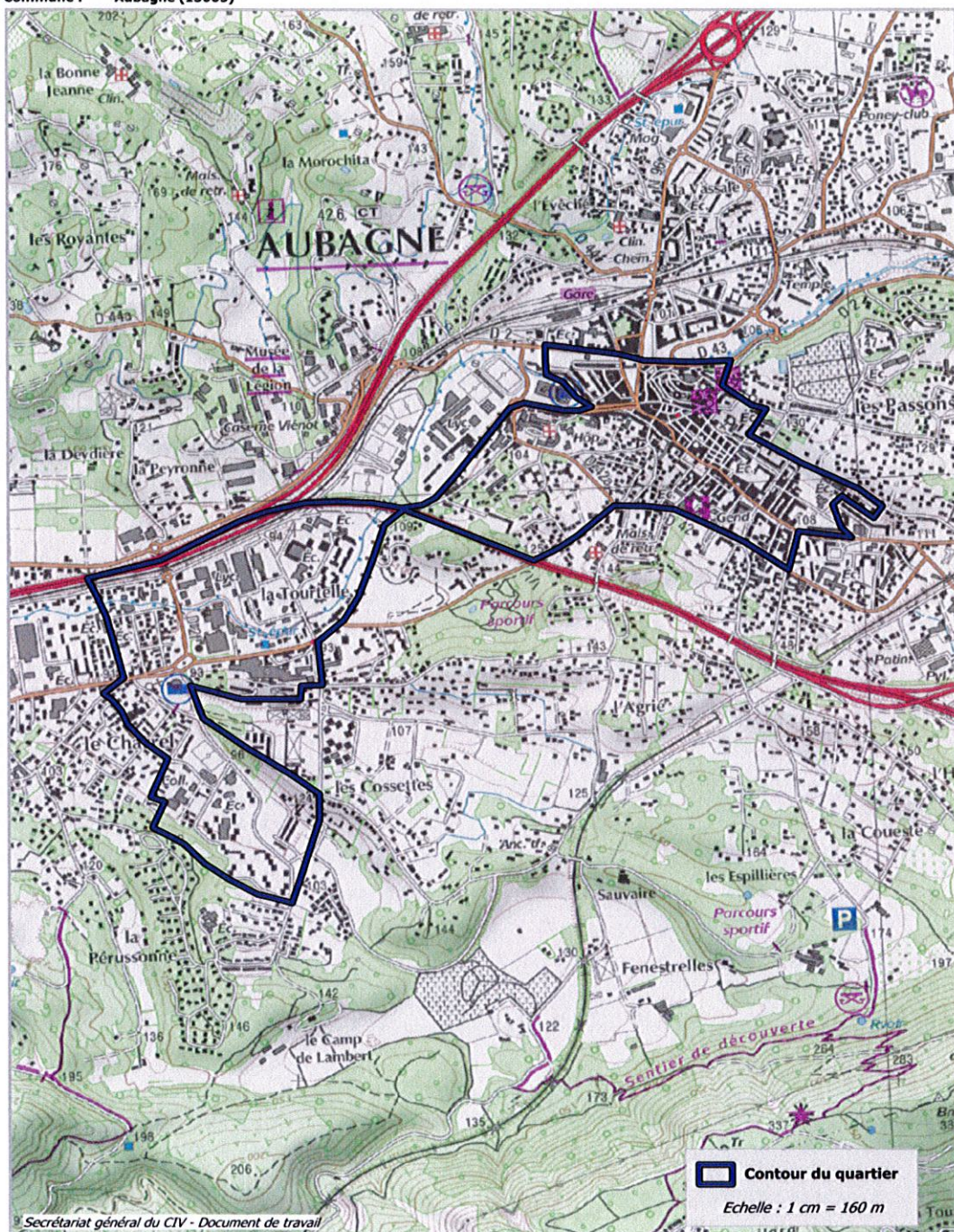
Rappel CUCS 2014 : quatre quartiers (Charrel, Tourtelle, Ganteaume, Centre ancien) ; 12500 habitants

Bras d'Or

Code quartier : 9313003

17/05/2011

Commune : Aubagne (13005)



Géographie prioritaire 2015 :

Uniquement résidence du Charrel (2350 hbts)

DDTM 13 / Service Habitat

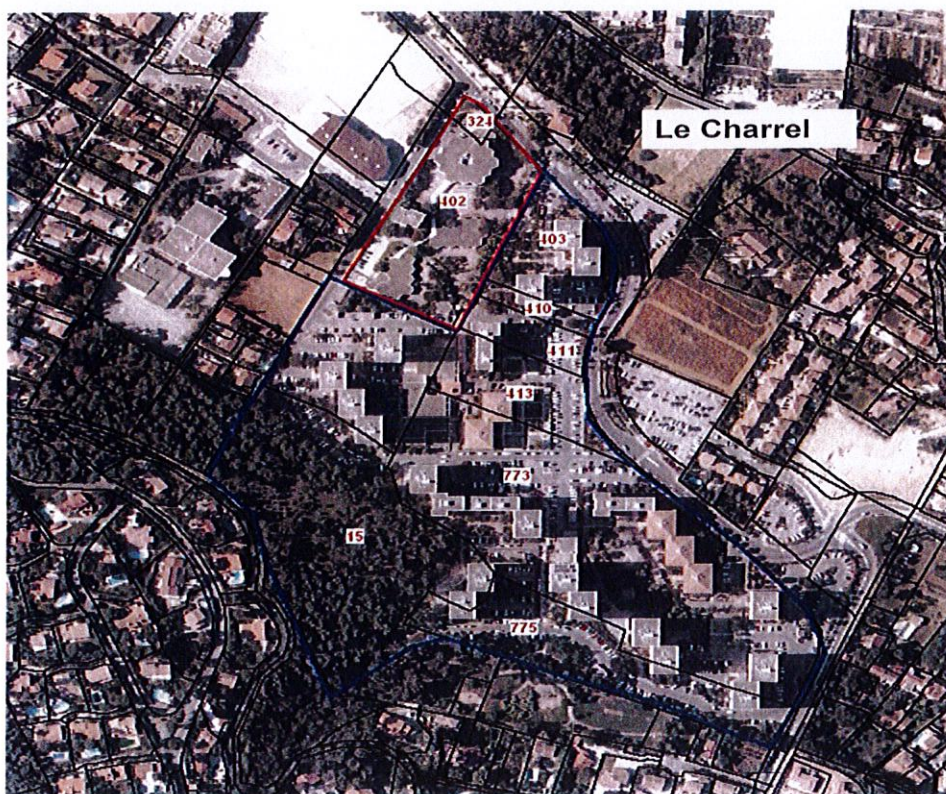
Juillet 2014

Quartier prioritaire d'Aubagne
Z096 - Périmètre initial

Habitants : 2443 – Revenu médian : 11200



Evolution du 1^{er} périmètre avec prise en compte des établissements d'enseignement du 1^{er} degré.



Z0096 AUBAGNE

Le Charrel

Les actions qui pourront être financées dans le cadre de cette programmation devront donc bénéficier aux seuls habitants de ce quartier. Cette condition devra clairement apparaître dans le portage des projets proposés (présentation de l'action déclinée par public visé et objectifs). Les instances de programmation seront attentives au respect de ce critère qui découle de la loi.

Cette réforme de la géographie prioritaire permettra de concentrer des moyens que ce quartier en difficulté et la simplification des différents zonages par l'instauration d'un périmètre unique se traduira par la signature d'un nouveau contrat de ville. Ce document sera défini et piloté à l'échelle intercommunale (Communauté d'Agglomération Pays d'Aubagne et de l'Étoile) établi autour d'un projet de territoire élaboré dans le Schéma de Cohérence Territoriale. Il intègre les enjeux de cohésion sociale, de développement urbain, de développement économique durable. Il sera signé par le Préfet de Région, le Maire de la Ville d'Aubagne, la Présidente de la Communauté d'Agglomération, le Conseil Général et le Conseil Régional ainsi que d'autres partenaires (CAF, ARS, DIRECCTE, Pôle Emploi, bailleur social, Caisse des Dépôts et de Consignation, TGI...).

Ce contrat sur l'initiative de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, de la Communauté d'Agglomération Pays d'Aubagne et de l'Étoile comme maître d'ouvrage et de la Ville d'Aubagne comme maître d'œuvre, privilégie des actions pour corriger des situations de fragilité et de discrimination (pauvreté, précarité, vulnérabilité liée à l'isolement et les difficultés dans les relations sociales). Il s'appuie sur les politiques de chacune des institutions concernées et constitue avant tout un outil de mobilisation des politiques sectorielles des partenaires engagés.

Dans un souci de mise en perspective de l'ensemble du contrat l'évaluation doit rendre compte et permettre de mesurer les évolutions des dynamiques développées sur les territoires.

Il s'agira pour les porteurs de projets de décliner, selon leurs compétences, des actions dans le sens des priorités et des orientations données par les différents partenaires.

Les priorités pour la ville d'Aubagne :

- Emploi / Formation / Insertion : favoriser l'accès à l'emploi des jeunes par un accompagnement renforcé avec la Boussole et la Mission Locale ; favoriser la mobilité des habitants vers les sites d'emploi grâce aux transports publics ; favoriser dans la cité des initiatives innovantes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.
- Education / Parentalité : favoriser la réussite scolaire par des projets d'aide aux acquisitions de savoirs ; installer dès le plus jeune âge les règles du bien vivre ensemble ; lutter contre les violences à l'école ; lutter contre les ruptures scolaires ; soutenir les parents dans leur rôle éducatif.
- Santé : développer l'accès aux soins ; prévenir les conduites à risque ; promouvoir l'éducation à la santé.
- Tranquillité publique / Prévention de la Délinquance : promouvoir un usage pacifié de l'espace public ; redonner sa place à la politique de proximité ; protéger les jeunes

contre les conduites à risque ; garantir l'équité de traitement et lutter contre les discriminations.

- Cadre de vie / Habitat / Transport / Peuplement : développer grâce à la Maison de quartier la proximité des services au public avec les habitants ; dans le respect de l'environnement améliorer le cadre de vie et les aménagements de l'espace public avec le bailleur ; garantir par la médiation sociale la qualité de vie dans la citée et les transports ; favoriser l'accès à la culture et aux sports ; favoriser l'égalité hommes-femmes.

Méthodologie d'élaboration

Le Contrat de Ville CAPAE/Aubagne présente la particularité de ne concerner qu'une seule résidence de 2300 habitants d'Aubagne, par ailleurs la seule commune en Politique de la Ville de la Communauté. De ce fait, conformément à la loi, si la CAPAE porte bien l'ensemble du projet, elle a délégué sa mise en œuvre opérationnelle à la Ville d'Aubagne.

Au vu des retards subis (les premiers travaux ont commencé début février 2015), il a fallu réduire les rencontres et échanges préalables avec les partenaires puis entre ces derniers et les porteurs de projets.

La première tâche a été de réaliser le diagnostic de territoire grâce à des échanges avec l'équipe opérationnelle composée des référents thématiques, telle qu'elle a fonctionné lors des précédents CUCS. Ont été de la même manière identifiées des pistes susceptibles de devenir les orientations stratégiques du contrat. Ces documents ont été validés par l'équipe opérationnelle puis transmis au groupe d'habitants volontaires pour suivre l'élaboration du contrat. Enfin, ils ont été validés lors d'un séminaire réunissant la préfiguration du futur cotech du contrat.

Pendant ce travail avait été lancé l'appel à projets et commencé de recevoir les projets des porteurs. Ils ont fait l'objet d'une validation administrative avant d'être transmis aux instructeurs (membres cotech).

Rappel : quartier vécu, quartiers en veille :

La 1^{ère} proposition du CGET pour le territoire prioritaire retenu n'incluait pas les établissements d'enseignement du 1^{er} degré faisant partie du périmètre de la résidence. Les deux écoles furent rapidement incluses dans le périmètre prioritaire tel qu'il a été validé aujourd'hui.

Il a été logiquement convenu, au titre du « quartier vécu », d'y ajouter la Maison de quartier, le Collège Lou Garlaban et les équipements sportifs qui les jouxtent. Enfin, des structures

porteuses de projets hors périmètre (Maison de la Justice et du Droit, CHG, La Boussole...) ont été également associées au territoire vécu.

Il faut noter que les trois quartiers figurant dans le CUCS et qui n'ont pas été retenus dans la géographie prioritaire du contrat restent toutefois fragiles, tout particulièrement le quartier de La Tourtelle qui a d'ailleurs été maintenu en REP ; ces trois quartiers constituent les territoires de veille.

1.3 Le territoire du contrat de ville : La résidence du Charrel

A. Présentation du Charrel et éléments de contexte (source DDTM)

1. Information générale sur le quartier du Charrel

Un quartier qui se transforme :

La Cité fait l'objet d'une importante opération de réhabilitation des logements
Construction d'un nouvel ensemble à l'ouest de la ville en proximité du Charrel et possibilité de modification de la centralité du quartier

Un cadre de vie plutôt agréable mais soumis au sentiment d'insécurité

Espaces verts entretenus et nombreux espaces de discussion avec bancs
Réseau de trafic de stupéfiants (cannabis ou autres) dans la cité, présence au pied des immeubles de guetteurs et vendeurs
Groupes de jeunes hommes positionnés au pied des immeubles. Les femmes de la maison HAS ne souhaitent pas être relogées dans ce quartier, elles ont peur pour leurs enfants et adolescents de venir habiter dans ce quartier vu les situations vécues de violences, et celles observées ou non sur le quartier liées au trafic et aux consommations cannabis/alcool en bas des immeubles).

Un quartier relié à la ville mais une mobilité à étudier

Terminus du tramway (gratuit) dans le quartier reliant au centre ville et aux autres lignes de bus.

Une offre d'équipements publics et privés de proximité diversifiée mais certains peu fréquentés par les habitants du quartier

Maison de Quartier Château Blanc :

Diverses animations et ateliers sont proposés pour les enfants et adultes. Plus précisément, il existe deux ateliers de gym Douce Séniors à la Maison de Quartier du Charrel qui fonctionnent pendant les périodes scolaires de septembre à juin. En 2014/2015, 67 séniors se sont inscrits au total sur les 2 créneaux, 44 le fréquentent assidument dont 17 habitants du Charrel.

Equipements sportifs : piscine, stade, salle de boxe, salle de musculation

Autres associations : Secours Catholique, En Phase, Power Club, ASSAB, Tauturu Feti, RÉSAU, l'association Marseillaise Lieux Dits

Equipements éducatifs : 2 écoles maternelles, 1 primaire, 1 collège classés en REP

Equipements petite enfance : 1 multi accueil à la Tourtelle recevant des enfants vivant à la cité du Charrel et 1 multi accueil La garenne recevant 40 jeunes enfants vivant à la cité du Charrel, 7 assistantes maternelles, 20 agréments et 10 enfants accueillis

Commerces : 1 épicerie, 1 boucherie, 1 tabac-presse, 1 pharmacie, un cabinet médical

Dans le cadre de la thématique jeunesse et sport, les partenaires s'inquiètent d'un possible déménagement de nombreux commerçants et services de proximité (notamment de soins) pour des raisons liées à un sentiment d'insécurité généré par le trafic de stupéfiants. Toutefois l'association de garde de médecins ne partage pas ce sentiment et ne relève pas de problèmes d'agressions, de dégradations lors des interventions soir, nuit et week-end sur la cité du Charrel. De même ces possibles déménagements sont à mettre en lien avec le développement d'un nouveau quartier à l'ouest de la ville pouvant entraîner un déplacement de l'offre et de la demande.

2. Portrait de territoire : caractéristiques socio-économiques

B. Synthèse des spécificités du quartier du Charrel et de sa population - données de l'IRIS

(Recensement 2010 de l'Insee – source CGET)

Code de l'IRIS : 130050603

Libellé de l'IRIS : Charrel

Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS : 90.40%

POPULATION :

Population en 1999 : 2641

Population en 2010 : 2323 (1205 femmes pour 1118 hommes)

Part des familles monoparentales : **29.80 %** (% le plus important à Aubagne)

Nombres de ménages composés d'une personne seule : **326**

dont 196 femmes et 130 hommes

Population par tranche d'âge et par sexe											
0/14 ans		15/29 ans		30/44 ans		45/59 ans		60/74 ans		+de 75ans	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
292	223	159	206	284	265	194	237	143	197	44	78

ACTIVITE :

	15/64ans		15/24ans		25/54ans		55/64 ans	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Taux d'activité sur le Charrel	510	459	54	50	416	348	39	61
	72.3%	57.8%	51.8%	39.8%	88%	73.8%	30.9%	31.1%

En 2010, les personnes qui vivent sur la commune d'Aubagne et qui sont sur le marché du travail sont :

**67.6% des femmes et 75.2% des hommes âgés de 15/64ans*

**43.7% des femmes et 48.4% des hommes âgés de 15/25ans*

**84.1% des femmes et 93.1% des hommes âgés de 25/54ans*

**38.8% des femmes et 43.5% des hommes âgés de 55/64ans*

Taux de chômage sur le Charrel	126	135	<i>*En 2010, 14.2% des femmes et 12.6% des hommes âgés de 15/64 ans vivant sur la commune d'Aubagne sont à la recherche d'un emploi</i>
	24.7%	29.5%	

Taux d'emploi sur le Charrel	384	324	27	22	321	249	36	52
	54.5%	40.8%	25.6%	17.5%	67.8%	52.9%	28.3%	26.7%

En 2010, sont en emploi et vivent sur la commune :

- *58% des femmes et 65.7% des hommes âgés de 15/64 ans*
- *33.6% des femmes et 33.2% des hommes âgés de 15/24 ans*
- *72.4% des femmes et 83.7% des hommes âgés de 25/54 ans*
- *36.1% des femmes et 39.8% des hommes âgés de 55/64 ans*

Indice de chômage (catégorie A,B,C) sur le quartier Charrel :

- *Nombre de demandeurs d'emploi femmes : 129 (28.1%)*
- *Nombre de demandeurs d'emploi hommes : 113 (22.2%)*

En 2010, les demandeurs d'emploi de catégorie A/B/C âgés de 15/64 ans sont des femmes à 18.3% et des hommes à 16.9%

Part des salariés occupant un emploi à temps partiel et vivant sur le quartier Charrel :

- *Nombre de femmes : 101 (31.9%)*
- *Nombre d'hommes : 21 (5.7%)*

En 2010, les salariés occupant un emploi à temps partiel et vivant sur la commune d'Aubagne sont : 28.1% des femmes et 7.1% des hommes

Part des salariés étrangers vivant sur le quartier Charrel :

- *Nombre de femmes : 53*
- *Nombre d'hommes : 71*

FORMATION :

Part des non diplômés sur le quartier Charrel :

*Nombre de femmes : 337 (36.9%)

*Nombre d'hommes : 248 (32.5%)

En 2010, les personnes ayant achevé leur scolarité sans diplôme vivant sur la commune d'Aubagne sont : 22.4% des femmes et 22.4% des hommes

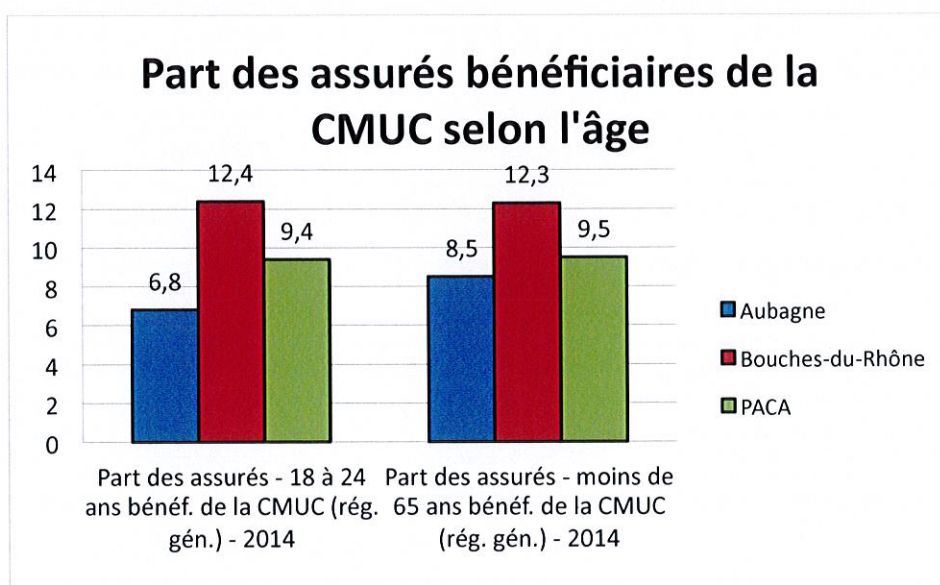
Part des hauts niveaux de formation sur le quartier Charrel :

*Nombre de femmes : 12 (1.3%)

*Nombre d'hommes : 18 (2.4%)

En 2010, les personnes ayant achevé leur scolarité avec un diplôme de l'enseignement supérieur long et vivant sur la commune d'Aubagne sont : 10.2% des femmes et 13.1% des hommes

BENEFICIAIRES CMU-CMUC-ACS SUR LA VILLE ET SUR LE CHARREL



	Allocataires CPAM bénéficiaires CMU-C			
	2011		2012	
	Part des allocataires CPAM bénéficiaires de la CMUC	Part de la CPAM bénéficiaire de la CMUC	Part des allocataires CPAM bénéficiaires de la CMUC	Part de la CPAM bénéficiaire de la CMUC
Centre Ville	10,94	12,26	9,4	11,49
Beaumont	9,57	11,53	10,56	13,2
Verdun	4,38	6,2	4,23	5,9
Passons	3,22	4,66	3,35	5
Pin Vert	4,25	5,77	5,13	7,44
Gavots	3,06	4,23	3,34	4,75
Tourtelle Sud/Nord	7,02	8,95	6,96	9,78
Perussonne	1,45	1,7	1,48	1,8
Charrel	11,34	15	11,48	18,54
Saint Mitre	2,05	3,09	4,65	6,07
Paluds	4,91	7,62	5,19	8,69
AUBAGNE	5,21	6,92	6,33	7,58

Complémentaire Santé : Comparatif 2011/2012

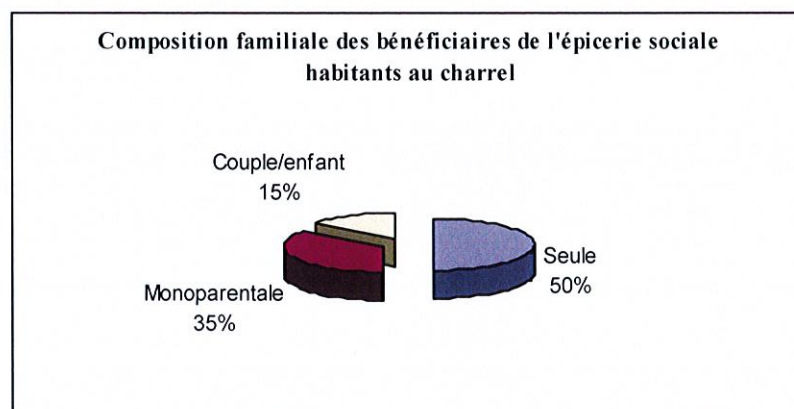
Le Charrel voit sa part de la population CPAM bénéficiaire de la CMU-C augmenter entre 2011 et 2012.

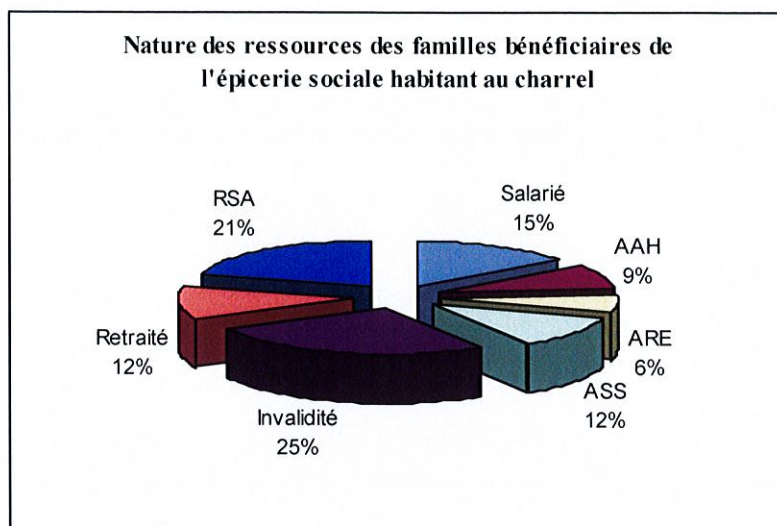
Non recours :

En septembre 2013, à partir des estimations de l'Assurance Maladie, **400 personnes** (et leurs ayants droit) seraient **éligibles à la CMU-C et 350 à l'ACS** sur le territoire communal.

Bénéficiaires du CCAS

- Bénéficiaires de l'épicerie sociale : en 2014, 34 bénéficiaires de l'épicerie sociale vivaient sur le quartier du Charrel sur un total de 163 bénéficiaires.





- Bénéficiaires de l'AAD : en 2014, 36 usagers vivant sur le quartier du Charrel et se répartissant ainsi :

Répartition par caisses de retraite :

<u>APA</u>	13
<u>CARSAT</u>	16
<u>CNRACL</u>	2
<u>DISS</u>	5

Répartition par GIR :

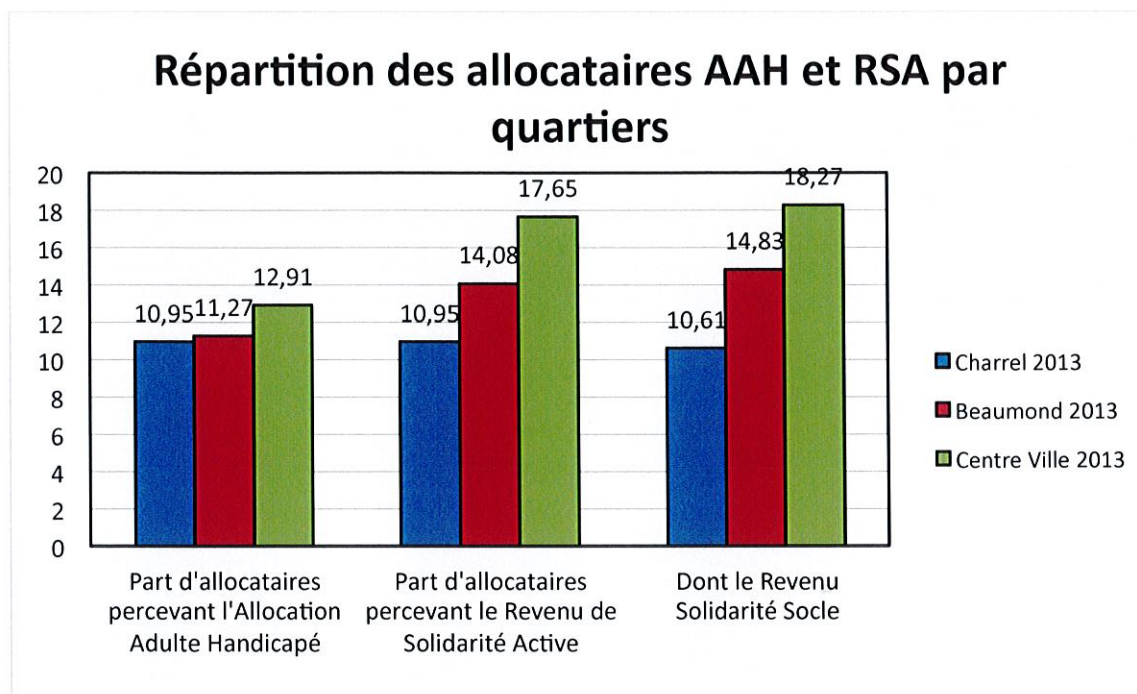
GIR 3	2
GIR 4	10
GIR 5	24

Répartition par tranche d'âge :

- De 60 ans	2
De 65 à 75 ans	8
De 76 ans à 80 ans	8
De 81 à 85 ans	9
De 86 ans à 93 ans	8

- Selon une enquête menée par le bailleur du Charrel (Erilia), qui demande à être approfondie, un nombre important de personnes âgées vivent seules et isolés.

Bénéficiaires du RSA, AAH sur la ville et sur le Charrel



3- Etat de santé

La mortalité sur Aubagne

L'indice comparatif de mortalité prématurée, évitable et par cancer est similaire à celui de la région PACA, en revanche l'indice comparatif de mortalité des **maladies de l'appareil circulatoire**¹ et des **cardiopathies ischémiques**² est moins favorable que celui de la région PACA.

Diabète

¹ Les **maladies de l'appareil circulatoire** regroupent tout un ensemble d'affections parmi lesquelles on retrouve les cardiopathies ischémiques (infarctus aigu du myocarde, angine de poitrine, etc.), les maladies vasculaires cérébrales (hémorragie cérébrale, embolie cérébrale, etc.), les maladies des artères, les insuffisances cardiaques et les maladies hypertensives.

² Les **cardiopathies ischémiques** recouvrent, un ensemble de troubles dus à l'insuffisance des apports d'oxygène au muscle cardiaque (myocarde) du fait du développement et des complications de l'athérosclérose au niveau d'une (ou plusieurs) artère(s) coronaire(s). L'occlusion des artères coronaire peut être plus ou moins complète et plus ou moins brutale. Le défaut d'apport en oxygène qui en résulte peut entraîner des lésions du myocarde de gravité variable, de l'ischémie à la nécrose myocardique. Les cardiopathies ischémiques sont des pathologies graves et fréquentes, responsables d'une part importante des décès cardio-vasculaires.

Prévalence pharmacologique du diabète traité chez les 20 ans ou plus

2013	Aubagne	PACA	Département
Nombre de diabétiques traités	1 869	189 538	
Prévalence du diabète traité (%)	6.3	6.0	6.3
ICMb diabète traité (base 100 : Paca)	105.5	100	111.9

La prévalence du diabète traité à Aubagne est supérieure à celle de la région Paca, ainsi que l'indice de morbidité du diabète traité qui est significativement moins favorable qu'en région Paca mais plus qu'au niveau départemental.

Définition : La prévalence de diabète traité est la proportion de diabétiques de la population à un instant donné. L'indice comparatif de morbidité (ICMb) est le **rapport** en base 100 du nombre observé de diabétiques traités dans une population au nombre de diabétiques traités qui serait obtenu si les prévalences par sexe et âge étaient identiques à ceux d'une population de référence (population de la région PACA pour ICMb base 100 : Paca).

Médicaments psychotropes

Le recours aux médicaments psychotropes pour les hommes et les femmes est significativement plus important à Aubagne que pour la région Paca. Ceci concerne à la fois le recours aux anxiolytiques /hypnotiques, aux antidépresseurs.

Activité de prévention

La vaccination contre la grippe

Le taux de vaccination des personnes aubagnaises âgées de plus de 65 ans est supérieur à celui de la région PACA (53,7% contre 47,9% en PACA) et du département (49%).

Dépistage du cancer du sein

	Effectif		Taux	
	Aubagne 2012-2013	2012-2013	Aubagne 2012-2013	Paca 2012-2013
Dépistage organisé (%)	2 105		35,9	37,1

Dépistage organisé ou mammographie bilatérale(%)	3 688	63	60,3
--	-------	----	------

Les taux de dépistage sur Aubagne est supérieur à celui de la région PACA mais par rapport à 2010/2011 il a diminué (39% pour le dépistage organisé et 70% en 2010 2011 pour le dépistage organisé ou mammographie bilatérale), constat identique sur la région PACA.

Bilan de prévention bucco-dentaire chez les enfants âgés de 6 à 18 ans

Le taux des bilans à Aubagne sont comparables à ceux de la région PACA.

II. CADRE DU CONTRAT DE VILLE CAPAE/VILLE D'AUBAGNE

2.1 Bilan CUCS 2014

La coordination du CUCS a été confiée à des agents de la Ville ou de l'Agglomération déjà chargés de la Politique de la Ville et des secteurs Logement/Habitat, Emploi/Insertion, Prévention de la délinquance, Education/parentalité et Santé dans les collectivités. Ils ont assuré ainsi l'ingénierie du contrat de 2008 à 2014.

Public bénéficiaire : Plus de 800 personnes pour 42 actions en 2013.

Territoire de réalisation : Les 4 quartiers prioritaires : Tourtelle, Charrel, Ganteaume, Centre-Ville et d'autres quartiers d'habitat social (Passons, pin vert...).

Indicateurs d'évaluation : Qualité des projets, qualité des montages de financement, qualité de gouvernance, dynamique partenariale interne aux collectivités et avec les signataires CUCS.

2.2 Diagnostic préalable à la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020

La Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 24/02/2014 prévoit dans son article 5 la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

La circulaire du Premier ministre du 30/07/2014 rappelle les principes structurants du contrat :

- unique, intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique
- piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés (définition et pilotage intercommunal CAPAE / Service Habitat et Préfecture des BdR ; maître d'œuvre le Service Politique de la Ville.
- mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
- s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Les contrats de ville de nouvelle génération réunissent l'ensemble des actions nécessaires pour transformer les quartiers en pôle de développement social, urbain et économique.

1300 quartiers prioritaires répartis dans 700 communes remplacent au 1/01/2015 l'ensemble des autres zonages.

Le revenu des habitants est le critère objectif, son calcul est basé sur le revenu médian de référence.

L'analyse est faite selon le critère des bas revenus (moins de 60% du revenu médian) à travers un quadrillage de 200 m sur 200 m, l'INSEE a défini toutes les concentrations urbaines de pauvreté.

Pour Aubagne, la géographie prioritaire sera limitée à la résidence du Charrel avec ses 2300 habitants environ, seuls destinataires des actions.

La notion de « quartier vécu » inclura les équipements stratégiques hors secteurs fréquentés par la population de la cité (comme la MDQ, le Collège Lou Garlaban, la Piscine Oasis ou encore la MJD...).

Les territoires « sortant » de la géographie prioritaire (Tournelle/Ganteaume Palissy/centre ancien) pourront faire l'objet d'une « veille active » visant à maintenir une attention soutenue vis-à-vis de ces territoires (laissée à l'appréciation des élus concernés).

La mobilisation de projets innovants, expérimentaux sont à tenter.

La participation des habitants est obligatoire à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du contrat de ville (conseils citoyens).

1- Diagnostic Thématique Développement de l'Activité économique et de l'Emploi

Inventaire de l'existant, bilan 2014

Pour la Mission locale :

- origine : 233 jeunes issus de la cité sont suivis par la ML (119 femmes et 114 hommes)
- qualification : 132 sont sans diplôme, 45 ont un CAP ou un BEP ; 48 ont un BAC ou un BAC PRO, 6 ont un niveau supérieur au BAC
- âges : 9 ont entre 17 et 18, 90 entre 18 et 21 ans, 134 ont 22 ans et plus
- 14 sont suivis par Emploi d'Avenir, 36 sont en accompagnement renforcé
- 69 sont employés, 41 sont en formation, 123 en demande d'emploi dont 72 non-inscrits à Pôle Emploi.

Constat : les offres d'emploi ouvertes dans le cadre de l'insertion ne sont pas attractives pour les publics ciblés ; très peu d'heures hebdomadaires ou mensuelles, activités peu enrichissantes ou très pénibles proposées.

En termes d'emploi sur le quartier : les clauses d'insertion ne suffisent pas à répondre à la demande du public du quartier, énorme demande des jeunes

2 - Diagnostic sur axe prioritaire transversal thématique « Jeunesse »

Inventaire de l'existant, bilan 2014

Le Service Jeunesse accompagne un certain nombre de dispositifs, d'initiatives collectives ou individuelles et initie un certain nombre d'actions en direction des publics 13/25 ans.

● **Dispositifs/Actions :**

- **Cartes et Chéquier PIJ : 1733 dont 148 jeunes issus de la cité du Charrel 73 garçons / 78 filles**
- **Projets Jeunes Majeurs : sur 17 projets défendus, 3 dossiers non aboutis pour des jeunes issus de la Cité du Charrel**
- **Délégués culturels** dans les collèges de la commune notamment **le Collège Lou Garlaban** : jusqu'à 20 référents qui se font le relais de l'offre culturelle et sensibilisent les autres collégiens (participation au FIFA, Festival Grains de Sel, rencontres hebdomadaires, 3 journées banalisées pour accompagnement visites culturelles...)
- **Foot au pied d'Immeubles : 11 jeunes de 9/13 ans sont issus de la cité du Charrel**
- **Accompagnement des stagiaires E.T.A.P.S (espaces territoriaux d'accès aux premiers savoirs) auprès des centres de formations : ACPM, Retravailler Provence, ADEF (ateliers d'improvisation théâtral, ateliers intergénérationnels dans le cadre de la Semaine Bleue, visite d'expos et ateliers arts plastiques aux Pénitents Noirs)**
- **Exposition Accès au Droit et Concours Justice à destination des Collèges (sur sites ou sur l'espace central jeunes) : 36 jeunes issus de la cité du Charrel ont participé au concours (18 filles / 18 garçons)**
- **Mise à disposition de l'espace central jeune comme galerie d'exposition**
- **Ecobus (aide financière à hauteur de 50€ pour le transport d'étudiant boursier) 1/10 jeune issu de la cité du Charrel**
- **Forum job : sur 294, 33 jeunes issus de la cité du Charrel ont participé**
- **Ateliers cuisine**
- **Ateliers de conversation anglaise (1.5h/hebdo animées par 2 agents de la commune) : 1 jeune fille issue de la cité du Charrel a participé**
- **Accompagnement à la création d'une association (C.Kan.Kon.Va.Ou) dans le cadre du projet de service « espace central jeunes »**

3- Diagnostic thématique « Education/parentalité »

Inventaire de l'existant, bilan 2014

● **Les équipements dans le cadre de l'éducatif**

*1 école élémentaire Nelson Mandela pour les 6/12 ans classée en REP

180 enfants habitent la Cité Charrel (sur 238 inscrits)

100% sont inscrits à la restauration scolaire (4j/hebdo de 11h30 à 13h30)

*1 école maternelle Les Romarins pour les 4/6 ans classée en REP

70 enfants habitent la Cité du Charrel (sur 111 inscrits)

90% sont inscrits à la restauration scolaire (4j/hebdo de 11h30 à 13h30)

*1 école maternelle à la Garenne pour les 4/6 ans classée en REP

30 enfants habitent la Cité Charrel (sur 89 inscrits)

100% sont inscrits à la restauration scolaire (4j/hebdo de 11h30 à 13h30)

*1 collège Lou Garlaban classé en REP (619 élèves, 83 en Segpa ; 2/3 originaires de la cité)

34 élèves de CM2 scolarisés sur l'école élémentaire N. Mandela sont issus de la Cité du Charrel et ont intégrés le Collège Lou Garlaban à la rentrée 2014/2015

*1 multi accueil à la Tourtelle recevant les jeunes enfants vivant à la cité du Charrel.

● **Les accueils dédiés à la petite enfance 0/3ans**

* 40 enfants habitant la Cité Charrel sont inscrits sur la multi accueil La Garenne

* Sur la Cité : 7 assistantes maternelles, 20 agréments et 10 enfants accueillis

● **Les temps d'accueil périscolaires sur les écoles du Charrel**

* Accueil périscolaire de 7 h 30 à 8 h 30 (5j/hebdo):

- 6 enfants sur l'école élémentaire N. Mandela

- 13 enfants sur l'école élémentaire Romarins

- 9 enfants sur l'école maternelle La Garenne

* Accueil périscolaire de 16 h30 à 17 h 30 (5j/hebdo):

- 45 enfants sur l'école élémentaire N. Mandela

- 16 enfants sur l'école élémentaire Romarins

- 13 enfants sur l'école maternelle La Garenne

* Accueil périscolaire de 17 h 30 à 18 h 30 (5j/hebdo):

- 21 enfants sur l'école élémentaire N. Mandela

- 5 enfants sur l'école élémentaire Romarins

- 9 enfants sur l'école maternelle La Garenne

* Accueil périscolaire le mercredi de 11h30 à 12h30 :

- 5 enfants sur l'école élémentaire N. Mandela
- 5 enfants sur l'école élémentaire Romarins
- 5 enfants sur l'école maternelle La Garenne

● **Les temps d'accueil péri éducatifs sur les écoles du Charrel**

* Accueil le vendredi de 13h30 à 16h30 :

- 53 enfants sur l'école élémentaire N. Mandela
- 16 enfants sur l'école élémentaire Romarins
- 15 enfants sur l'école maternelle La Garenne

* Sur l'école élémentaire N. Mandela :

- 1 classe verte de 6 jours à St Vincent les Forts à concernée 22 enfants de CM1
- 7 séances multimédia ont concernés 22 enfants de CE1 et CM2

● **Les temps d'accueil péri éducatifs (CLEA) sur les écoles du Charrel**

* Accueil le mercredi de 11h30 à 18h30 et jours de vacances de 8h30 à 18h30 :

- 40 enfants sur l'école élémentaire N. Mandela
- 35 enfants sur l'école élémentaire Romarins
- 0 enfant sur l'école maternelle La Garenne

● **La scolarité, échec et soutien**

L'entraide scolaire ne se fait plus dans le quartier.

Le taux d'échec scolaire était évalué à 55 pour le secteur Charrel et à 75 sur le secteur Tourtelle (chiffres d'il y a 2 ans).

● **Les instances citoyennes**

- 1 conseil d'école par trimestre à la demande de l'éducation nationale (16/02)
- des associations de parents d'élèves

● **Autour de la parentalité**

- l'association GERTPP (La Maison Ouverte)

4- Diagnostic thématique « Santé » issus de la démarche Atelier Santé Ville : pour l'unité « Charrel ».

Historique et axes du plan

L'Atelier Santé Ville d'Aubagne a pour objectif de participer à la réduction des inégalités de santé. Le référentiel national des ateliers santé ville de mars 2012, qui sous le double timbre du ministère de la santé et du ministère de la Ville, précise que « l'Atelier Santé Ville (ASV) constitue une démarche d'ingénierie de projet, de coordination d'acteurs et de programmation d'actions de santé au service de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, elle s'applique dans un cadre partenarial au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ».

Depuis 2000, les ateliers santé ville représentent le cadre structurant du volet santé de la Politique de la Ville (issu lui-même du volet santé de la loi de lutte contre les exclusions de 1998). Les ASV sont un des moyens dont se sont dotées les politiques publiques pour soutenir le développement de programmes de santé publique à l'échelon local, dans le cadre d'une coopération entre l'État et l'échelon communal.

Dates clés de la mise en œuvre de l'atelier Santé Ville à Aubagne

Diagnostic initial de santé	Elaboré de janvier à décembre 2008
Plan Local de Santé Publique 1	Validé en comité de pilotage en juin 2010
Animation locale du PLSP 1	A partir de septembre 2010...
Réactualisation du PLSP 1	A partir de Juin 2013
Validation du PLSP 2	Février 2014
Animation locale du PLSP 2	A partir de mars 2014...

A partir d'un bilan complet du 1^{er} Plan, des enseignements et de nouvelles orientations ont été proposées. Le deuxième Plan Local de Santé Publique, composé de 22 actions, propose 5 axes où sont explicités à nouveau les enjeux de santé pour le territoire aubagnais.

Axe 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins, à la prévention

Axe 2 : Améliorer la santé mentale

Axe 3 : Prévention des conduites à risque et promotion de l'éducation pour la santé

Axe 4 : Favoriser un environnement positif pour la santé (habitat et milieu professionnel)

Axe 5 : Favoriser la mise en réseau et mutualisation des actions de santé

Inventaire de l'existant

Les professionnels médicaux sur le quartier : 1 médecin généraliste, un laboratoire, une pharmacie, 1 kinésithérapeute, 2 dentistes. Une permanence médicale de médecins généralistes située à 800 m de la cité.

Les structures de soins sur le territoire dont bénéficient les habitants du Charrel : un centre hospitalier et un hôpital privé.

Professionnels de santé libéraux sur Aubagne :

	Effectif	Evolution 2008 - 2013	Densité (pour 100 000)	
			Aubagne 2013	Paca 2013
Médecins généralistes libéraux	76	=	163.7	119.3
Médecins spécialistes libéraux	132	= / ↘	"	"
Pédiatres libéraux	5	= / ↘	"	"
Gynécologues-Obstétriciens libéraux	7	↘	"	"
Psychiatres libéraux	13	↗	"	"
Ophtalmologues libéraux	9	- *	"	"
Chirurgiens-dentistes libéraux	43	=	"	"
Infirmiers libéraux	123	↗	265	235.8
Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux	90	↗	"	"
Pharmacies de ville	15	- *	"	"

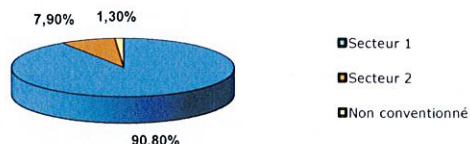
* Absence de données comparatives.

Source : ARS 2013.

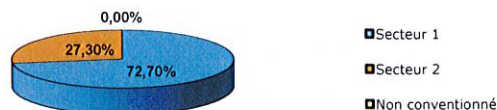
Par rapport à 2008, le nombre de professionnels de santé libéraux à Aubagne reste stable.

Répartition des médecins généralistes libéraux selon le secteur conventionnel³

(Source ARS PACA – 2013)



(Source ARS PACA – 2013)



A Aubagne, les médecins généralistes libéraux appliquent légèrement plus que la région PACA, les tarifs en secteur 1 que 2 (+4.6%).

La part des médecins aubagnais spécialistes libéraux en secteur 2 est beaucoup plus importante que la part des médecins généralistes libéraux dans ce même secteur. Mais, la part des médecins aubagnais spécialistes libéraux en secteur 1 reste largement supérieur à celle des médecins spécialistes libéraux en secteur 1 en région PACA (+13.5%).

Les professionnels de santé associatifs intervenant auprès des publics Aubagnais dont ceux vivant sur Le Charrel :

- Le CSAPA, structure médico-sociale ayant pour mission d'assurer les actions de prévention et de soins aux personnes atteintes d'addiction à des produits licites ou illicites (alcool, tabac, cannabis...) ou sans produits (jeux...) est porté par l'AMPTA. Installé sur Aubagne en centre-ville depuis 1989, il a accueilli en 2014 plus de 600 usagers lors de près de 3300 consultations et visites. 2200 jeunes, parents, professionnels ont été informés, prévenus et formés.

- Le collectif santé jeune du pays aubagnais (CSJPA), porteur du PAEJ qui assure le 1er accueil, l'écoute, l'orientation des jeunes et assure ainsi le repérage et l'accompagnement à la prise en charge de la souffrance psychologique. Cette écoute permet de décrypter la demande du jeune, de confirmer le besoin d'un soutien psychologique et d'améliorer l'observance des soins. Il assure également un accueil écoute auprès des parents. En outre en partenariat avec les organismes de formation et la mission locale, le CSPA met en œuvre une action d'accès aux droits et aux soins via des bilans de santé. Il touche aussi les professionnels du territoire aubagnais concernés par les questions de santé mentale des jeunes (170) et les Familles (soutien à la parentalité) en les sensibilisant aux facteurs de risques par la mise en place d'une consultation de soutien à la parentalité au PAEJ-ESJ. Le PAEJ/ESJ conduit des actions de prévention en milieu scolaire en particulier dans le domaine de la santé sexuelle.

³ La convention médicale permet aux praticiens d'exercer sous différentes formes. Le secteur I correspond au tarif qui sert de base au remboursement de la caisse d'assurance maladie (23 € par exemple pour la consultation d'un médecin généralistes). Les tarifs pratiqués par les médecins exerçant en secteur 2 encore appelé « secteur conventionné à honoraires libres », sont libres et fixés par le médecin, avec, selon les exigences de la caisse d'assurance maladie, tact et mesure.

- Le Centre Provençal Médecine du Sport – CPMS est porteur du projet Poids de forme visant à prévenir le surpoids et l'obésité et prendre en charge dès le plus jeune âge (du Ce1 au Cm2) des enfants en favorisant l'activité physique adaptée, la mobilité, les conseils nutritionnels, un soutien psychologique, en associant les parents et en articulation avec les ressources d'ETP à l'hôpital.

- Le CNS « Collectif Nutrition Santé » du Pays d'Aubagne répond aux préconisations du Plan National Nutrition Santé - PNNS et du Plan obésité. Cette association rassemble un collectif constitué entre autres du service de santé scolaire de l'éducation nationale, du Centre hospitalier d'Aubagne, du service restauration scolaire de la ville, du PAEJ-ESJ. Il vise à améliorer les habitudes alimentaires et l'activité physique des jeunes enfants, des enfants, des adolescents et des jeunes, par des interventions pendant le temps scolaire et/ou périscolaire dans les quartiers prioritaires. Il mène aussi des ateliers diététiques auprès des jeunes et suivi des familles dans le projet « Poids de forme » (voir fiche 11) et en lien avec les ateliers cuisine à l'épicerie sociale.

5 - Diagnostic thématique « culture/loisirs »

■ Vie associative

- le bailleur Erilia met à disposition des lieux (LCR) pouvant accueillir des associations dont l'activité est tournée vers les habitants de la cité : présence du Secours Catholique, En Phase, Power Club (salle de musculation), ASSAB (salle de boxe), Tauturu Feti, RÉSAU.
- L'Espace Charrel 2000 est occupé par l'association Marseillaise Lieux Dits et travaille dans le champ de la maîtrise d'œuvre urbaine sociale pour la réhabilitation en cours.
- Le local en rdc du bâtiment N reste inoccupé, l'entraide scolaire ne s'y déroulant plus.
- Le local en rdc du bâtiment K est occupé par l'animateur aujourd'hui inactif d'une association bouliste

■ Service Jeunesse et sports

1. Dans le cadre de la nouvelle organisation administrative de la ville, des évolutions pour le service jeunesse en cette année 2015 :

- l'équipe des 5 éducateurs sportifs (sport en proximité) ont rejoint le Service Jeunesse
- la création de formation universitaire option équitation et option VTT (filiales innovantes car n'existent pas sur l'Académie d'Aix/Marseille) viendront prendre possession de 3 espaces sur le Service Jeunesse durant 1 à 3ans.

● Des équipements et espaces sportifs :

Occupés à 90% par des utilisateurs n'habitant pas la cité, nombreuses associations.

- terrain synthétique et gymnase avec large amplitude d'occupation : 8h/23h30
- terrain de basket en stabilisé qui mériterait une réfection
- piscine Oasis : ouverture 7h/22h30 tous les jours et 8h/12h le dimanche

- salle de boxe municipale : en place depuis 15 années, devenue un espace ressource pour la cité. L'association ASSAB créée en 2000 accueille de 100 à 150 jeunes de 7/18 ans (gratuité de l'activité) dont 50 sont issus de la cité. Elle reçoit aussi des jeunes du Collège Lou Garlaban dans le cadre de l'accompagnement sportif dispensé aux 3eme PRS/SEGPA
- le terrain Jourdan, espace de proximité reste un lieu ressource insuffisamment exploité

● Les activités développées dans le cadre sports/jeunesse :

- Les activités « Pass'Partout » l'été (17h/22h) pour les publics mixtes 13/25 ans
- Le Foot au Pied d'Immeubles les mercredis après-midi pour les publics 8/14 ans, action menée depuis des années et qui réunit de multiples partenaires pour des publics issus de divers quartiers de la commune
- Les Olympiades : activités roller, judo, rugby animées par un éducateur sportif dans l'école du Charrel
- Anciennement l'action « je bosse puis je boxe » développée par l'ASSAB en partenariat avec la faculté de Luminy pour accompagner les 7/13 ans dans le soutien scolaire
- La caravane sportive de l'été a mobilisé l'équipe sports de proximité pour 2 interventions sur le Charrel
- Le cross fight (renforcement musculaire) : 2 f/semaine de 12h à 13h, activité sportive animée dans le cadre des activités du CLAM (comité d'entreprise municipal) permettant aux agents municipaux d'y accéder (dans ce créneau, les habitants ne peuvent y adhérer)
- La Maison de quartier Château Blanc développe des activités de loisirs autour du vivre ensemble dans et autour de la structure à destination des habitants de la cité (grand Noël, carnaval, Made in Charrel, soirée Oasis...), mais aussi du suivi individualisé pour l'employabilité des jeunes sur les grands chantiers en relation avec la Mission locale et le Service Prévention.

Présence régulière des associations Garlaban Arts Martiaux sur le gymnase et de l'ASSAB sur la salle de boxe en direction des jeunes du quartier.

Il est remarqué que les parents accompagnent maintenant leurs enfants sur les activités.

Au vu de la restriction budgétaire de 2015, l'entretien et la réparation des équipements notamment lors de dégradations ne pourront plus être assurés correctement et seront donc traités par ordre prioritaire (conformité pour les matchs officiels par exemple)

■ Dans le cadre des actions culturelles :

Les axes prioritaires posés par l'équipe municipale arrivée en avril 2014 pour la Nouvelle Direction des Affaires Sociales, Sportives et Culturelles sont : accessibilité et médiation, proximité, accès au plus grand nombre, rayonnement.

Constat :

- depuis MP 2013, plus rien ne se réalise sur le quartier et la cité. La « Cie de l'Arpenteur » pour « la ville invisible » était la dernière initiative mobilisant la population
- l'évènement « Made In Charrel », manifestation promouvant les cultures urbaines a été reconduite
- le bibliobus et les médiateurs du livre interviennent dans le quartier
- des délégués culturels sont présents sur Collège Lou Garlaban
- des associations dans le cadre du CUCS 2014 (atelier peinture de rue / Les Mains dans la Terre ; les Petits Débrouillards), mais la proximité du trafic de stupéfiants est dissuasive pour les parents
- sur les écoles primaires, des interventions musique et danse mises en place qui mobilisent 3 professeurs du conservatoire, dont 11 heures hebdomadaires sur l'école Charrel (fut la première concernée en 2005). Ces interventions ont conduit à la réalisation de spectacles et à l'enregistrement de 3 CD sur la thématique « chants du monde » (valorisé pour MP2013)
- chaque semaine sur la Maison de quartier Château Blanc, des ateliers de danse hip hop et de guitare
- plusieurs enfants issus du quartier sont inscrits au Conservatoire. A noter, une ancienne élève habitant la cité est devenue enseignante de piano après avoir obtenu son diplôme d'Etat

6 - Diagnostic thématique « tranquillité publique/prévention délinquance

■ Pour le service de Prévention et Education Spécialisées

Les ressources :

- un éducateur socioéducatif à temps plein sur le territoire Charrel (en 2014 : 75 personnes rencontrées pour 903 entretiens menés)
- un éducateur ADDAP13 sur territoire Cité du Charrel et Aubagne Ouest
- une salle de boxe municipale dans la cité du Charrel fréquentée par les habitants du Charrel (enfants et adultes)
- une salle de musculation sous convention de mise à disposition (association Power Club)

Les partenariats :

- Maison des Solidarités : convention de partenariat sur partage d'informations sur les dossiers des jeunes et familles suivies
- Ecole élémentaire : présence d'éducateurs dans les temps péri-éducatifs
- Collège Lou Garlaban : présence d'éducateurs pour l'animation de l'exposition justice et échanges d'informations sur les commissions éducatives
- Maison de quartier Château Blanc : accompagnement de groupes pour sorties et séjours (éducateur/animateur loisir)

- Mission Locale : suivis partagés sur insertion emploi/formation (conseillers Mission locale, éducateur prévention/animateur Maison de quartier)
- Erilia (bailleur) et l'Agglo : au travers des clauses d'insertion dans le cadre des emplois issus de la réhabilitation de la cité démarrée en 2014.

Les projets/actions menées :

- l'accompagnement de l'aide aux devoirs niveau primaire et collège
- l'animation d'un groupe de paroles de filles issue du quartier

Les difficultés :

- développer des projets avec l'équipe de la Maison de quartier (changement de directeur en mars 2015, équipe instable, mobilité)
- pas de lien avec les associations de proximité

■ **Pour le CISPD**

- Poursuite des groupes et commissions de travail :
 - Prévention des Dégradations
 - Accès au Droit (permanence ASMAJ) : expo et concours justice
 - Enfance Famille (permanence SOS Femmes)
- Lutte contre les Discriminations
- Ateliers Veille Civique
- Dispositif multi partenarial FPI (Foot Pied Immeubles)
- Permanences à la Maison de la Justice et du Droit
- CCTP – Commission transports sécurité

■ **Pour la Police Municipale**

- présence des équipes aux entrées et aux sorties de classe
- liens établis avec le bailleur Erilia
- liens établis avec la Police nationale dans le cadre d'interventions sur le trafic de stupéfiants
- La délinquance générale reste faible et en baisse dans la cité
- Cellule Opérationnelle Locale de Sécurité

6 - Diagnostic thématique « Cadre de Vie/Transports/Habitat/Peuplement »

Inventaire de l'existant, bilan 2014

■ **Habitat/Cadre de vie**

- Les habitants

Nombre de logement sur la Cité : 992

Nombre de logements occupés : 982

Nombre de logement vacant : 10

Nombre de logements alloués aux associations : 8

- Composition des ménages :

Nombre de personnes isolées : 281

Nombre total de couple : 393

Nombre de couple sans enfant : 140

Nombre de familles monoparentales avec enfants : 251

- Répartition par âge (titulaire du logement) :

Agés de moins de 24 ans à 29 ans : 45

Agés de 30 ans à 49 ans : 328

Agés de 50 ans à 59 ans : 182

Agés de 60 à plus de 75 ans : 322

Ressources (plafond <= PLUS)	
RI = jusqu'à 19,99% du plafond	187
RI = 20 à 39,99% du plafond	190
RI = 40 à 59,99% du plafond	224
Total RI inférieurs à 60%	601
RI = 60 à 79,99 % du plafond	179
RI = 80 à 89,99 % du plafond	54
RI = 90 à 99,99% du plafond	35
RI = 100% et plus	71
Aide au logement (parmi ménages rubrique 6)	

Nb ménages avec APL	474
Minima sociaux (parmi ménages rubrique 6)	
Nb ménages avec RSA	131
Nb ménages avec AAH	48
Nb ménages avec minima	3
Nb mineurs moins de 18 ans	590

● Effectif et âge des occupants :

Nombre de mineurs de moins de 18 ans : 590

Nombre de majeurs de 18 à 24 ans : 206

Nombre de majeurs de 25 à 49 ans : 678

Nombre de majeurs de 50 à 64 ans : 407

Nombre de majeurs de 65 à 75 ans et plus: 342

● Réhabilitation de la cité du Charrel :

Le budget alloué est de 20 millions d'euros pour un programme s'étendant de 2014 à 2017.

Quelques problèmes émergent déjà en termes de qualité de réalisation des travaux sur le domaine isolation, fenêtres et VMC.

Il faut souligner l'étroite collaboration établie entre le bailleur et la municipalité sur le sujet de l'enlèvement des véhicules épaves, devant contribuer à réduire le sentiment d'insécurité.

■ **Habitat/Cadre de Vie**

- mixité non réalisée
- cité vécue comme non sécurisée (trafic stupéfiants) pour les habitants et les externes qui ne souhaitent pas intégrer des logements sur la cité
- logements C.L.L.A.J : 1 appartement sur la cité, projet de développer de la colocation jeune valide / non valide
- 5 logements équipés pour les personnes handicapées
- Communication intra et extra à développer pour travailler sur l'image négative de la cité (à destination et par les habitants vers la population hors secteur)

■ ***Transport***

Le secteur du Charrel est le territoire le mieux desservi sur le réseau.

EN 2014, la ligne la Garenne fonctionnait encore, puis le tram (gratuit) a pris le relais.

Il s'arrête de fonctionner à 21h et ne fonctionne pas le dimanche.

Du pôle d'échange à la cité du Charrel : 3 stations.

La ligne 240 est récupérable à partir de la piscine pour rejoindre La Penne/Huveaune (gratuité à demander au service agglo).

Les équipes d'intervention sur la totalité du réseau : 3 contrôleurs à temps plein (avec des missions répressives mais aussi de médiation), ainsi que 5 à 6 hôtesses pour des missions d'accueil, d'information des publics.

L'aide à la mobilité est développée par plusieurs partenaires : Wi Moov (ex Voiture and Co), la Mission Locale, permis à bas coût (non abouti), transport micro collectif.....

Des problèmes identifiés sur ce réseau :

- Les dégradations et agression de chauffeur : actes qui restent peu nombreux mais constat de jets de pierres et 1 impact de balle sur le wagon, ainsi que la destruction régulières des abris bus. Droit de retrait exercé par un chauffeur agressé (plainte déposée à l'encontre de jeunes de la cité identifiés) qui a entraîné en 2014 pour le bus de la Garenne une interruption du réseau à la piscine.
- Les actes de prise de risque de collégiens de Lou Garlaban qui jouent sur la voie du tram. 2 campagnes sécurité (juin et septembre 2014) se sont déroulées.
- Commission sécurité transports.

2.3 Synthèse des premiers échanges (mars 2015)

	Etat des lieux	Appréciation	Pistes
Thématiques			
Développement de l'Activité économique et de l'Emploi formation/insertion	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'outils performants (ML, Boussole, Pôle Emploi, clauses d'insertion, Evolio...) Chômage important – 26 ans et + de 50 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Travail suivi partagé affaibli Structures d'insertion sous-utilisées 	<ul style="list-style-type: none"> Chantiers éducatifs/d'insertion pieds d'immeubles (cf prévention délinquance) Chantier « SAS » à base culturelle et sportive (+ et – 16 ans) (cf prévention délinquance) Rapprocher les outils des publics peu utilisateurs
Education/parentalité	<ul style="list-style-type: none"> PEDT Classement REP écoles primaires et collèges Dispositif péri-éducatif Maison Ouverte Livraison Rousselot (430 logements) à partir été 2015 Atelier Peinture de rue Aide aux devoirs Centres de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Cessation entraide scolaire Ruptures scolaires Taux d'échec scolaire moyen par rapport au territoire Problèmes comportementaux chez des élèves et des jeunes collégiens 	<ul style="list-style-type: none"> Aide aux devoirs (relais élèves décrocheurs) Prise en charge élèves collège + familles en difficulté CCTP Lutte contre le décrochage (exclusion/inclusion) Activation PEDT
Santé/ Social	<ul style="list-style-type: none"> Permanences sociales (ASMAJ, CCAS) Personnes âgées seules en nombre 	<ul style="list-style-type: none"> Publics isolés utilisateurs insuffisants de l'offre sociale Jeunes en souffrance psychologique et/ou psychique 	<ul style="list-style-type: none"> Aide aux personnes âgées Permanences sociales et accès au droit ASV (meilleure prise en compte priorités ARS) Réflexion sur l'offre de soins Lutte contre les addictions Délocalisation forum santé (2016) Rapprochement avec CSJA

<p>Sports/Culture/loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Tissu associatif accueilli dans LCR ● Foot pied d'immeubles ● Médiabus ● Salle de boxe ● Salle de musculation ● RESAU ● Secours catholique ● En Phase (asso Hip Hop) ● Pass'Partout ● Aucun équipement culturel ● Semaine cultures urbaines (Made in Charrel) ● Offre en direction établissement 1er degré ● Délégués culturels du collège ● 5 éducateurs sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Tissu associatif faible ● Dynamique Maison de quartier en baisse ● Equipements sportifs utilisés publics hors cité ● Offre sportive importante mais insuffisante pour le public féminin ● Fin partenariat Culture du Coeur 	<ul style="list-style-type: none"> ● Projet ingénieurationnel et interdisciplinaire ● Chantier éducatif ● Accompagnement associatif à renforcer ● Médiation culturelle ● Animations seniors
<p>Tranquillité publique/Prévention de la délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Important trafic de stupéfiants ● Police nationale de proximité absente ; PM présente entrées et sorties d'école ● Délinquance générale faible ● Police nationale active ● Présence active prévention spécialisée (ville+ADDAP) ● COLS ● CISP/Prévention dégradations ● Foot Pied d'Immeubles ● Prévention de la récidive 	<ul style="list-style-type: none"> ● Moyens PN limités 	<ul style="list-style-type: none"> ● Police de proximité (flotage) ● Lutte contre le trafic de stupéfiants (approche globale) ● Vidéo-protection ● CCTP ● Exposition Droit des jeunes et Citoyenneté ● Accès au droit ● Foot pied d'immeubles ● Atelier veille civique ● Chantiers éducatifs/d'insertion pieds d'immeubles ● Chantier « SAS » à base culturelle et

				<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation équipements sportifs difficile pour habitants Cité ● Prises de risques adolescents avec tram ● Demandes de départ de locataires ; refus d'y entrer ● Evolution importante de l'urbanisme d'Aubagne Ouest (Terre de Garance, Pôle Alpha...); SCOT, PLU, PLH 	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir l'image de la résidence ● Atelier économies d'énergies ● Eclairage public ● Lutte contre le trafic de stupéfiants ● Prévention des conduites à risque liées au tram ● Réfection pieds d'immeubles ● Jardin Espace Jourdan ● Assainissement parkings ● Bureau de proximité (MdQ) ● Promotion commerce de proximité ● Intégrer l'évolution urbaine de l'ouest de la ville dans le projet de territoire 	sportive (+ et - 16 ans)
Cadre de vie/transport/habitat/peuplement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réhabilitation de haute qualité ● Loyers d'accès faibles ● Présence MOUS ● Bailleur volontariste ● Transports publics gratuits ● LCR à la disposition des associations ● Terrains de sport de qualité ● Image dégradée par le trafic de stupéfiants ● Environnement paysager agréable ● Cité bien entretenue 					
Axes prioritaires transversaux						
Egalité H/F		<ul style="list-style-type: none"> ● Permanences SOS Femmes 			<ul style="list-style-type: none"> ● Valoriser les femmes et leur rôle dans la cité ● Développer l'offre sportive et culturelle en direction des femmes 	
Lutte contre les discriminations					<ul style="list-style-type: none"> ● Semaine de lutte contre les discriminations 	
Jeunesse		<ul style="list-style-type: none"> ● Délégués culturels ● Foot pieds d'immeubles 			<ul style="list-style-type: none"> ● Atelier prévention addictions ● Expo DJC 	

<i>Valeurs républicaines</i>			<ul style="list-style-type: none"> ● Participation des habitants ● Ateliers économie d'énergies ● Coréalisation film valorisant la cité ● Dynamique Fête des Voisins ● Atelier veille civique
	<ul style="list-style-type: none"> ● Exposition accès au droit et justice 		<ul style="list-style-type: none"> ● Foot pied d'immeuble

III. ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE

3.1 Pilier Développement de l'Activité économique et de l'Emploi

Les objectifs pour le contrat de ville CAPAE/Ville d'Aubagne :

- 1. Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi (formation et accompagnement).** Travail réalisé en partenariat avec la Mission Locale, Pôle Emploi et le service développement économique de l'Agglo. Se rapprocher des dispositifs « Ecole de la 2^{ème} Chance », EPIDE
- 2. Développer l'entrepreneuriat par l'économie sociale et solidaire,** ex : restaurant insertion, atelier de revente de vêtements d'occasion... Se rapprocher de la plateforme Pays d'Aubagne La Ciotat Initiatives
- 3. Créer un atelier de mobilisation/recherche emploi**
- 4. La Maison de Quartier Château Blanc devient partenaire dans la mise en place de nouveaux projets** au vu des nouvelles missions attendues pour ces structures de proximité (bureau de proximité)
- 5. Développer les offres d'insertion pour le public féminin** qui sont insuffisantes, développer et diversifier l'insertion par l'activité économique.
- 6. Mettre en travail la question de la mobilité** des publics, de l'intérêt ou non de décentralisés certains services, de mettre en place des actions de déplacements hors commune (travail avec une association spécialisée).

3.2 Pilier cohésion sociale

Les objectifs pour le contrat de ville CAPAE/Ville d'Aubagne :

Action cohésion sociale

Les partenaires s'engagent à porter une attention particulière au soutien des actions participant de l'accès au droit et à la médiation sociale au Charrel

■ Action Jeunesse/Sports

- 1. Projet en cours de mise en place d'une formation innovante et qualifiante** (DEJEPS sport de contact) qui s'appuiera sur la salle municipale de boxe du Charrel. Une salle supplémentaire est nécessaire pour l'accueil de 10/12 stagiaires dans le cadre des cours théoriques (informatique relié au wifi) ainsi que des évaluations pour 9 jours mensuels, Charrel 2000 ou autres sur la cité serait le bienvenu. Pour la salle de boxe, plus de parents isolés pourraient être accueillis en après-midi, mais l'ouverture de créneaux supplémentaires nécessiteraient de mobiliser un encadrant supplémentaire

2. **Mieux mobiliser** les publics 12/14 ans
3. **Envisager la création d'un parcours santé ou circuit de courses à pieds autour de la cité.**
4. **Veiller à diriger aux jeunes de la Cité du Charrel les projets du service jeunesse en direction du public des 13/25 :**
 - Atelier de sensibilisation et de prévention autour de la thématique addiction et danger des réseaux sociaux. Collège Lou Garlaban en demande d'intervention. Action co-construite avec le CSAPA et la MJD, le service prévention ville d'Aubagne et à envisager sur les autres collèges et lycées de la commune.
 - Atelier d'écriture musicale (rap mais aussi musique du monde)
 - Association Provence Poésie souhaite toucher un public jeune et pourra mettre en place pour des scolaires (niveau 4eme et 3eme) un spectacle sous forme de conte musical. Priorité d'intervention donnée au Collège Lou Garlaban.

■ **Action culturelle**

1. **Mise en place d'un projet triennal (octobre 2013/ juin 2015) pour une classe de CE2 de l'école du Charrel.**

Le pari est de mettre des enseignants musiciens professionnels au service d'enfants n'ayant jamais pratiqué la musique et de monter un orchestre. Projet en partenariat de l'Education Nationale et l'Association « Orchestre à l'école » qui coordonne et conseille les différentes actions sur le territoire.

Dans ce cadre de projet, 5 heures hebdomadaires sont investies sur ce projet par les intervenants et enseignants et sont consacrées notamment à ce travail de jeu instrumental sensoriel, puis l'orchestre accompagne ensuite les classes de chanteurs. Les intervenants sont présents une fois par semaine pour du travail de détail de pupitre par petits groupes, puis un enseignant intervient à un autre moment de la semaine pour le travail d'orchestre. L'enseignante de la classe reprend 1h par semaine ce travail pendant le temps périscolaire.

L'objectif reste d'amener tous les élèves à une pratique collective exigeante et de qualité, chacun devant tenir sa place dans l'orchestre.

Les objectifs pédagogiques : initiative et autonomie, maîtrise de la langue, culture humaniste, respect des autres et des règles de la vie collective, culture scientifique (le son, la matière). Ce projet amène les enfants à :

- s'impliquer dans un projet exceptionnel qui s'inscrit dans la durée
- élargir les possibilités d'expression et de communication
- développer le goût de l'effort et le dépassement de soi

Ce projet permet de construire une culture artistique ouverte sur le monde et sur la diversité des genres musicaux par l'écoute, mais aussi en allant voir des orchestres en concert et en répétition (Orchestre Divertimento).

On note depuis la mise en place de ces séances une nette amélioration comportementale des enfants, une facilité de mémorisation et de sociabilité chez le plus grand nombre, une meilleure prise de parole au sein de la classe.

La participation des parents fait partie intégrante du projet. A cette occasion ils pourront essayer les instruments avec les professeurs (Violons, altos, violoncelles et flûtes traversières).

Ce travail sera valorisé par des représentations fréquentes. L'orchestre participera à la fête de la musique le 21/06.

2. Mise en place d'un projet multi arts tentant d'intégrer toutes les formes artistiques actuelles pratiquées dans la ville, tenant compte de la mixité sociale et culturelle locale, et ouvert sur l'extérieur.

En s'appuyant sur l'existant, et sur les potentiels de la nouvelle Direction des Affaires Sociales, Sportives et Culturelles de la ville d'Aubagne, proposition de la mise en place d'un projet d'envergure qui pourrait réunir de nombreux participants de la cité.

Si l'argument reste à imaginer, on peut néanmoins penser à raconter l'histoire de certains personnages de la cité, qui vont ensuite se rencontrer et échanger sur leur passé et leur futur.

Mettre en avant la condition de la femme, celle des personnes à mobilité réduite, l'acceptation de l'autre, de sa différence, devront être également des préoccupations.

Afin de concerner un maximum de personnes, partir de la danse, de la percussion, du slam et du chant paraît le moins contraignant, car on peut se contenter d'un travail sensoriel et sensitif avec un minimum de technique.

Cette objectif de réalisation spectaculaire de fin de projet sera prétexte à découverte, sensibilisation, partage et accès à la connaissance.

Les domaines abordés, dont le contenu sera construit et présenté par les médiateurs des différents services de la ville (arts plastiques, musique, danse, théâtre, lecture, cinéma...) tiendront compte des possibilités et du contexte local (exemple exposition Hans Hartung à Aubagne en 2016).

Durée du projet 2 à 3 ans suivant son ambition et le potentiel de son financement.

Les services de la ville qui pourront être concernés : Direction DGA ASCS totalité de la direction, DGA développement éducatif, Cadre de vie, prévention....

Parmi le secteur associatif pourront être concernés : MJC, Distillerie, Tétines et biberons, En Phase...

3. Autres propositions plus en proximité :

- le développement de l'axe de la médiation culturelle devient efficace s'il amène le public de la cité à se déplacer vers les lieux culturels (Pénitents, théâtre Comoedia...), mais aussi à créer un poste de médiateur, d'animateur culturel dans le quartier pour le lien à établir entre la création artistique, le spectacle vivant, hors ateliers et activités proposées par la MDQ ou les associations

- créer un équipement culturel pérenne sur la cité (type scène, plateau théâtre ou danse...).

■ Action vie associative

- 1. Mieux accompagner les associations de proximité** (ex du Power Club est en veille faute de gouvernance)
- 2. Aider les associations non implantées dans la cité à tenir leurs projets**
- 3. Imaginer des projets innovants**, ex : un restaurant d'insertion qui permettrait de travailler la problématique emploi (type atelier Mandarine à Aix-en-Pce), le local existe mais la difficulté pour mener à bien ce projet serait d'attirer des consommateurs ne vivant pas sur la cité.
- 4. Redynamiser la Fête des voisins**

■ Action d'éducation/parentalité :

1. La Caisse d'Allocations Familiales

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville est issue d'un processus auquel la branche famille a été associée.

Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est une véritable feuille de route en matière de cohésion sociale.

La circulaire du 15 octobre 2014 (s'appuyant sur la convention interministérielle, du 19 avril 2013) précise l'intervention des caisses d'allocations familiales pour chacune des orientations de la politique de la ville .

Les éléments posés dans la circulaire rejoignent des objectifs énoncés dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 de la branche famille signée en juillet 2013.

De fait, de par ses missions et ses champs d'interventions liés aux thématiques, aux territoires et aux publics concernés par les orientations de la politique de la ville, la CAF 13 s'engage à contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville au titre du droit commun.

?

1. Les thématiques et objectifs dans le cadre de la politique de la ville

?

Les objectifs qui structureront les contrats de ville se déclinent selon trois principales thématiques

- *Cohésion sociale* réduire la pauvreté, tisser le lien social et la solidarité, répondre aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et personnes âgées, assurer l'accès aux droits et la citoyenneté.

- *Cadre de Vie et renouvellement Urbain* : améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires

- *Développement Economique et Emploi* créer les conditions favorables afin de réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et les autres territoires,

?

2. Des objectifs CAF 13 guidés par la COG et CPOG

?

Dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion les objectifs principaux sont

?

Le développement volontariste de services aux familles qui incarnent l'universalité de la politique familiale (mission de service public, cohésion sociale, correction des inégalités territoriales et sociales) avec notamment un volet petite enfance (création de solutions d'accueil dans les territoires les plus déficitaires et en direction des familles les plus pauvres), un volet parentalité (maillage du territoire, répondre aux mutations familiales, la monoparentalité), un volet enfance/jeunesse avec une réponse adaptée aux besoins des familles (accompagnement de la réforme des rythmes éducatifs, développement e l'offre d'accueil).

?

Une politique de service aux allocataires répondant aux nouveaux besoins des familles et impliquant une meilleure utilisation des services (une simplification accompagnée d'une politique volontariste d'accès aux droits) avec notamment, un volet choc de simplification et d'amélioration de la lisibilité de la CAF (dématérialisation, réglementation simplifiée), un volet détection du non recours et accès effectif aux droits (Rdv des droits, accompagnement renforcé en cas de vulnérabilité, parcours généraux, comités d'usagers).

?

En outre, dans son contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion, la CAF des Bouches du Rhône a décliné et réaffirmé les axes suivants notamment dans le cadre du schéma des politiques familiales et sociales

Amélioration de l'offre d'accueil du jeune enfant (collectif et individuel)

Soutien à la fonction parentale

Structuration d'une offre enfance jeunesse adaptée aux besoins des familles (contrats enfance jeunesse)

Améliorer le parcours d'insertion des personnes et familles en situation de précarité

Aider les familles confrontées à des événements ou difficultés fragilisant la vie familiale pour les thématiques liées au logement (impayés, décence), l'insertion, la parentalité.

?

Ces actions s'articulent notamment avec le schéma départemental des services aux familles signé le 19 décembre 2014 .

Ce Schéma se déclinera au sein de chaque contrat de ville signé.

?

Dans le cadre du plan d'accessibilité, la CPOG prévoit??

?

?

- La promotion des services dématérialisés au moyen d'un schéma directeur de dématérialisation?

?

- D'organiser et piloter l'offre d'accueil notamment par la mise en œuvre de différents canaux d'accessibilité.?

?

3. Des points de convergence?

?

La CAF des Bouches-du-Rhône rejoint les objectifs généraux des contrats de ville à travers plusieurs axes de son action :?

?

En direction d'un même public : la famille, l'enfant, le jeune ;?

?

Au travers de préoccupations partagées : l'accès aux droits et aux services, la parentalité, la réussite éducative et la citoyenneté, l'habitat et le cadre de vie, l'accompagnement des publics les plus fragiles, la mobilisation des habitants aux actions entreprises en faveur de leur environnement, la mise en réseau des partenaires,?

?

En développant une approche préventive des besoins? par des offres de services, des accompagnements collectifs et individuels?

?

En initiant une réponse concertée et adaptée des acteurs compétents tout en s'appuyant sur les structures et services existants.?

?

De fait, l'engagement global de la CAF 13 au sein des contrats de ville se fera en??

?

Renforçant la lisibilité et la compréhension de sa politique,?

?

En participant au diagnostic, à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des contrats de ville,?

?

En mobilisant et coordonnant les moyens disponibles en référence aux champs d'intervention et compétences de la CAF.?

?

?

?

?

?

?

?

?

?

?

?

Engagement de la CAF des Bouches du Rhône dans les Contrats de Ville

Piliers Concernés	Thématique	CAF Droit Commun	Moyens supplémentaires mis en œuvre dans le cadre des contrats de ville	Partenariat engagé
▶ Cohésion Sociale	▶ Animation de la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Convention cadre des centres sociaux ▶ Financement associatif sur les thématiques de la solidarité, habitat, vie sociale, parentalité...) (subvention de fonctionnement et investissement) 	<p>▶ Le financement des centres sociaux</p> <p>Dans les quartiers politique de la ville (quartiers ciblés et quartiers vécus) des financements sont bonifiés : 5763 euros pour les CS situés à Marseille et 4208 euros pour les CS hors Marseille. Les CS situés en quartier de veille verront leur financement spécifique décroître. Ces financements pourront être modulés en fonction de l'implantation et en réponse à des besoins spécifiques</p> <p>Une subvention dégressive sur trois ans est par ailleurs octroyée à 5 centres sociaux qui sortent de la cartographie politique de la Ville.</p>	Partenaires convention cadre
	▶ Solidarité : aide à domicile	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Élaboration d'une cartographie pour améliorer la connaissance et couverture. ▶ Diagnostic territorial partagé de l'aide à domicile pour améliorer la connaissance et la couverture. Services aux familles liées à des faits générateurs 	<p>▶ Réalisation de portraits de territoire des quartiers politique de la Ville.</p> <p>▶ Offre de service spécifique pour des familles repérées selon les faits générateurs droit commun vivant sur les quartiers prioritaires politique de la ville</p>	Centres-Sociaux, CCAS, Communes, AGAM... Associations d'aide à domicile conventionnées
	▶ Solidarité : aide à domicile	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Information auprès des prescripteurs de l'aide à domicile ▶ Travail en réseau 	<p>▶ Information renforcée auprès des lieux d'animation de la vie sociale</p> <p>▶ Formation et accès des professionnels des associations conventionnées au caf.fr</p>	
	▶ Accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Diversifier les canaux d'accès ▶ Financement d'équipements informatiques pour les centres sociaux porteurs d'un Point Information Famille 	<p>▶ RDV des droits. Accueil spécifique, écoute sociale (SMS) en complément du libre-service accompagné (parcours généraliste) sur des quartiers prioritaires.</p>	

Piliers Concernés	Thématique	CAF Droit Commun	Moyens supplémentaires mis en œuvre dans le cadre des contrats de ville	Partenariat engagé
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Solidarité : action collective 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Financement de projets collectifs répondant à des besoins identifiés sur le territoire ▶ Maintien dans le logement Participation aux CCAPEX locales et Départementale dans une logique partenariale et d'accès aux droits 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Projets et actions renforcés en fonction des besoins identifiés et de la dynamique partenariale engagée localement Financement défini au plus près du projet. ▶ Implication dans les CCAPEX qui seront créées dans le les quartiers ou dont l'aire d'action concernera les quartiers prioritaires. ▶ Attention particulière portée aux territoires prioritaires et aux copropriétés identifiées notamment dans le cadre de l'accès aux droits , au traitement partenarial et global des situations 	<ul style="list-style-type: none"> Associations locales Partenariat de la CCAPEX
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Habitat 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Commission Partenariale pour le Logement Décent ▶ Information aux locataires/bailleurs ▶ Accueil extrascolaire et Accueil Péri scolaire 1- En soutenant la création et le fonctionnement d'établissements. 2 -En soutenant des actions particulières en direction d'enfants porteur de handicap 3- En accompagnant la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs 4- En accompagnement des communes d'un point de vue technique et financier. 5-En favorisant l'accessibilité des familles modestes tout en maintenant la mixité sociale (Loisirs Equitables Accessibles LEA) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Attention particulière portée sur les territoires prioritaires, notamment dans le cadre d'actions partenariales sur les copropriétés dégradées, centre anciens ▶ Majoration du soutien financier de projets afin de faciliter l'émergence d'Accueil de loisirs sans hébergement. ▶ Instruction conjointe avec l'État de l'appel à projet jeunesse pour 2016 afin de développer la complémentarité entre le droit commun et les dispositifs politique de la Ville (Ville Vie Vacances, Association Nationale des centres de vacance) 	<ul style="list-style-type: none"> Ville, ARS, Etat, ADIL
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Cohésion sociale ▶ Développement économique et emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Jeunesse 			
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Schéma départemental de service aux familles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Critères de répartition des enveloppes CLAS REAAP LEG afin d'augmenter le taux de recours dans les quartiers prioritaires. ▶ Attention particulière au développement des 	<ul style="list-style-type: none"> Instance partenariale du schéma

Piliers Concernés	Thématique	CAF Droit Commun	Moyens supplémentaires mis en œuvre dans le cadre des contrats de ville	Partenariat engagé
			<p>commissions locales parentalités, intégrant les délégués et chef de projet politique de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ développement et approche ciblée des réseaux locaux, ▶ Création de LAEP en priorisant les QPV ▶ Formation action des référents de réseaux sur les spécificités des QPV 	CAF partenariat associatif
▶ Enfance		<ol style="list-style-type: none"> 1 - Soutenir la création des EAJE (8eme plan crèche) 2 - Soutenir le fonctionnement des EAJE par la PSU 3 - Accompagner les communes d'un point de vue technique et financier (CEJ) 4 - Action du Schéma départemental des services aux familles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contribution aux diagnostics afin d'identifier le besoin tant du niveau de la capacité d'accueil des EAJE à créer que des conditions de réussite des projets (nature EAJE, actions parentalité ..) ▶ Sur financement des places d'accueil créées de 460 euros par an et par berceau 	et

2. Dans le cadre scolaire

Un effort particulier sera consacré au public de plus de 16 ans sur les thématiques de prévention du décrochage scolaire et de l'insertion sociale à travers le sport et la culture

3. Les projets du Centre de Loisirs des Enfants d'Aubagne - Charrel 2015

Pour les 6/12 ans :

- « L'arbre à paroles » : 3 ateliers philo et arts plastiques pour des productions mise en valeur sur l'arbre de la cour de l'école.
- « Jardin pédagogique » : plantation, dégustation, valorisation par expos photos, concours...
- « Autour de Marcel Pagnol » : balades sur les sentiers, projections films...

Pour les 3/5ans :

- « Les langues sont vivantes » : anglais, espagnol, italien au travers d'ateliers arts plastiques, chansons, jeux et danses
- « Discrim'ation » : participation au projet Palissy CLEA, sensibilisation par l'image, valorisation par expo en direction des familles
- « Activités sportives »
- « Laïcité » : atelier de paroles enfants et parents
- « Droit des enfants » : jeux, des lectures de contes

Avec les nouveaux logements Rousselot livrés à la rentrée 2015/2016, sont établis des prévisionnels d'accueil supplémentaire sur les 2 écoles :

- Romarins : 47 entrées
- Nelson Mandela : 71 entrées.

4. Autres propositions

- Remobiliser l'atelier peinture de rue devant les écoles avec l'association « mains dans la terre »
- Remobiliser l'association « Petits Débrouillards » sur des animations scientifiques de rue.
- Mise en place d'un atelier de réussite éducative (Plan Educatif Tterritorial)

Mais aussi :

- Vérifier la mobilisation des acteurs de lutte contre l'illettrisme (PET)
- Travail à mettre en place dans le cadre de la parentalité (PET)
- Dans les temps périscolaire du midi, problèmes de comportements agressifs, nécessité d'intervenants du champ éducatif (PET)

▣ Action santé de la démarche de l'atelier Santé Ville :

Les orientations du contrat de ville

Les orientations sont définies en cohérence avec les axes du PLSP et les orientations stratégiques de l'ARS dans le cadre des volets santé des contrats de ville

1. Le public cible

Les jeunes (12-25 ans)

Les familles vulnérables et en particulier femmes et enfants en situation de famille monoparentale

Les personnes âgées isolées

2. Déclinaison des axes et Actions

Axe 1 : Faciliter l'accès aux droits, aux soins, à la prévention

- Soutenir les démarches d'aller vers
- Soutenir les actions d'accompagnement aux droits et aux soins (exemple bilans de santé) pour les jeunes publics vulnérables
- Développer la promotion de la santé par divers outils par rapport aux familles monoparentales notamment
- Développer la connaissance des problématiques de santé des personnes âgées, conséquence d'un isolement social aiguë et favoriser le bien-vieillir

Axe 2 : Améliorer la santé mentale

- Soutenir les structures qui assurent un premier accueil / écoute et orientent en cas de besoin vers le soin, en particulier le CSJPA
- Favoriser les démarches de coordination des acteurs et partenaires afin d'éviter la rupture des parcours et la continuité des suivis par les professionnels

Axe 3 : Prévention des conduites à risque et promotion de l'éducation pour la santé

- Soutenir les actions de promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique, santé sexuelle et reproductive
- Soutenir les actions de prévention des conduites addictives et à risque

- Développer des réponses de prévention précoce
- Favoriser l'accès vers les structures d'accueil et de soins du territoire
- Faire connaître aux professionnels de premiers recours le dispositif DICAD 13,

Axe 4 : Favoriser la mise en réseau et mutualisation des actions et acteurs de santé

- Développer le partenariat et le lien avec la médecine hospitalière et de ville et les associations de prévention et de soins.

3. Association des habitants et professionnels à la démarche

- Proposer aux professionnels et aux habitants/professionnels du Charrel une mini démarche ASV sur un an : rencontres habitant professionnels (création d'un groupe) pour partager les problématiques et besoins en santé (3 rencontres par exemple), puis travailler sur les actions soit existantes et à adapter/faire venir sur le quartier, ou à créer (3 rencontres par exemples).
- Développer la participation des habitants dans les actions comme le forum santé (préparation, organisation, communication)
- Promouvoir le développement des compétences psycho sociales des habitants dans toutes les actions de santé

4. Transversalité avec les autres thématiques

Le croisement des enjeux avec d'autres thématiques du contrat de ville sera pertinent afin de rechercher des complémentarités, articulations, par exemple avec le volet éducatif. De même, la collaboration et le partenariat sera favorisé autour des actions touchant la santé et menées par les services municipaux comme par exemple le service jeunesse.

□ Action « tranquillité publique/prévention délinquance

- 1. Etre attentif et veiller au maintien des initiatives déjà existantes sur le quartier.**
- 2. Dans le cadre de la réussite scolaire et du besoin d'accompagnement éducatif :**
 - créer des ateliers relais pour lutter contre l'absentéisme
 - maintenir l'entraide et soutien scolaire avec des actions « inclusion/exclusion »
 - investir dans les temps péri-éducatif, les lieux d'accueil « petite enfance » (crèches, maternelles)
 - construire des liens entre classes SEGPA et salle municipale de sports
 - déployer de la prévention routière dans les établissements scolaires.

3. Dans le cadre de la mobilisation des habitants :

- ancrer la présence des habitants sur les instances de démocratie participative comme les Ateliers de veille civique et les Conseils de Quartier
- redynamiser le tissu associatif
- investir la Maison de quartier (missions de la MDQ évoluent vers un bureau de proximité)
- les actions telles le championnat de foot pied d'immeubles et animation de l'exposition justice pourraient ne plus être maintenues si réduction de l'effectif de l'équipe PES.

4. Dans le cadre de la sécurité des habitants :

- Poursuivre et amplifier le travail de la Police Nationale contre le trafic de stupéfiants (les actions de 2014 ont été efficaces et laissent penser que le trafic est en diminution dans la cité)
- Travailler sur « l'image » de la cité, la positiver en restant attentif aux effets de stigmatisation des territoires en politique de la ville
- sécuriser les abords des établissements scolaires
- mettre en place l'ilotage (police de proximité); renforcer les effectifs Police Municipale; sectoriser le territoire; intégrer les difficultés rencontrées sur les secteurs de vie et d'habitation
- Déployer un système de vidéo protection sur le pôle d'échanges du Charrel
- Travailler avec l'instance de la COLS
- Créer un schéma directeur permettant de renforcer la connexion entre les services et les outils dont dispose la ville en matière de sécurité publique

5. Dans le cadre de la sensibilisation à l'amélioration du cadre de vie et de sa prévention :

- proposer de nouvelles actions graff au Collège Lou Garlaban.

6. Dans le cadre de l'accès au Droit des habitants de la Cité :

- maintenir voir renforcer les permanences ASMAJ et autres (comment territorialiser ?)

2.3 Pilier Habitat et Cadre de vie

□ Action Habitat/Cadre de Vie

- 1. Mobiliser des écoles d'architectures pour envisager un projet de réaménagement de ce territoire dans sa globalité (démolition/reconstruction, penser le paysage, des jardins partagés en pied d'immeubles et/ou sur l'espace Jourdan), la circulation, les parkings, les équipements lumières, l'animation...**
- 2. Redynamiser des Locaux Communs Résidentiels**
- 3. Organiser la Vidéo protection : projet en cours de réalisation sur le centre ville, vérifier la faisabilité d'étendre le dispositif sur la cité (partenariat Erilia ?)**
- 4. Investir les espaces publics**

□ Action Transport

- **Des actions de prévention/sécurité et de lutte contre l'incivilité sont à développer** : une campagne prévention/sécurité sera reconduite en 2015 (budget 50 000€) avec des interventions dans le Collège.
- **L'aide à la mobilité** : un garage solidaire
- **Mise en place de la commission sécurité pour les transports publics**

IV. INGENIERIE ET PARTICIPATION DES HABITANTS

Le groupe de travail opérationnel qui a initié les premières phases de construction du Contrat de Ville est composé du Délégué du Préfet PDEC des Bouches-du-Rhône, de la Responsable de l'Habitat à la CAPAE et du Responsable de la Politique de la Ville d'Aubagne.

L'équipe opérationnelle est composée du groupe de travail augmenté du responsable de l'emploi et de l'insertion à la CAPAE, du directeur des Sports, loisirs, culture et jeunesse, de la directrice du développement éducatif, de la directrice du CCAS, de la coordonnatrice de l'ASV, de la responsable du service logement de la ville, du directeur adjoint du cadre de vie à la ville, de la responsable des transports à la CAPAE et du directeur de la sécurité et de la prévention et des services financiers. Sont associés également le bailleur et la direction du collège

Le cotech est composé de l'équipe opérationnelle augmentée des DGS de la CAPAE et de la ville, du directeur de Pôle Emploi, d'un représentant de la Région, de la directrice de l'ASV, d'un représentant du département et des services de l'Etat (Direccte, Justice, Education nationale, DDJSCS, DRAC, CAF...) et du collectif d'habitants. Le copil est composé du cotech augmenté de la préfète PDEC, de la présidente de la CAPE, du maire d'Aubagne, du président de la Région, de la présidente du département.

La participation des habitants :

La Ville d'Aubagne a une pratique ancienne de la participation des habitants dans le cadre de la Politique de la Ville. Ainsi, chaque année, une action portée par le Cucs (Ateliers de veille civique), permettait d'organiser des réunions d'habitants de chaque quartier en présence des élus concernés et des services autour des questions relatives à la Politique de la Ville. L'élaboration de ce Contrat de Ville s'en inspire sous la forme de rencontres avec les habitants sur les questions de diagnostic et d'orientations stratégiques, à la Maison de quartier du Charrel. Quatre rencontres se sont déroulées regroupant une vingtaine de personnes à chaque fois. Le présent Contrat de Ville s'est abondamment inspiré de ces échanges.

S'agissant du Conseil citoyen prévu par la loi, il a été décidé de le composer en deux, il sera collèges :

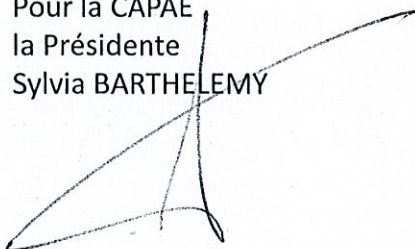
- Un premier collège regroupant un représentant de chaque association intervenant sur le territoire en QPV et en quartier de veille. Cela représente quinze associations.
- Un second collège composé conformément à la loi d'habitants du quartier. Compte-tenu du fait qu'il s'agit d'une seule cité gérée par un bailleur unique il a été décidé d'adresser par son intermédiaire à chaque habitant une invitation à faire partie de ce collège. En fonction des retours de cet appel à candidature il sera procédé à un tirage au sort des candidats volontaires pour atteindre un collège de trente membres représentatif des 3.300 habitants de la résidence.

PARTENAIRES SIGNATAIRES


Pour l'Etat
le Préfet de Région
Préfet des Bouches-du-Rhône
Stéphane BOUILLON

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, angular shape followed by two vertical parallel lines.

Pour la CAPAE
la Présidente
Sylvia BARTHELEMY

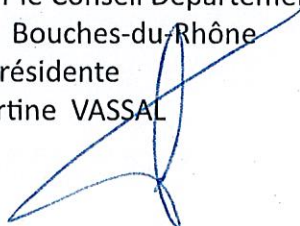
A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop that crosses itself.

Pour la Ville d'Aubagne
le Maire
Gérard GAZAY

A handwritten signature in blue ink, showing a long horizontal stroke with a small loop at the end.

Pour la Région PACA
le Président
Michel VAUZELLE

Pour le Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
la Présidente
Martine VASSAL

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop.

Pour l'Education Nationale
le Directeur d'Académie d'Aix-Marseille
Patrick GUICHARD

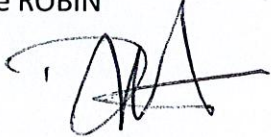
Pour la Caisse d'Allocations Familiales

P/Le Directeur Général
et par délégation,

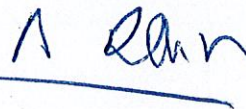


La Directrice Adjointe
Armelle RUTKOWSKI

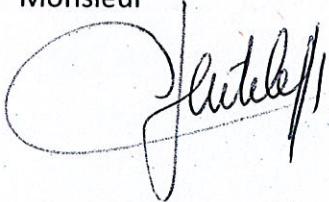
Pour le TGI de Marseille
le Procureur de la République
Brice ROBIN



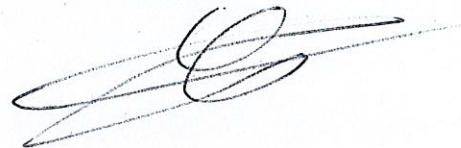
Pour ERILIA
le Directeur général
Bernard Ranvier



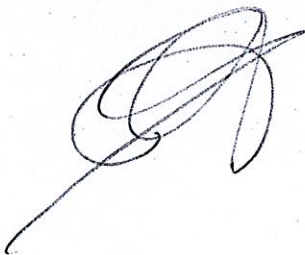
Pour la Chambre de Commerce
et d'Industrie Marseille-Provence
le Directeur
Monsieur




Pour la Chambre des Métiers *M. MARCHESCH*



Pour l'Agence Régionale de Santé



P/le Pour la DIRECCTE
Michel BENTOUNSI
Directeur Régional Adjoint des
Entreprises, de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail et de l'Emploi
Responsable de l'Unité Territoriale des
Bouches-du-Rhône



Pour Pôle Emploi



Pour la Caisse des Dépôts et Consignations
Le Directeur Territorial
Didier SOREL

